

-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 14 JUILLET 2026, À 19H00, AU CENTRE DES
LOISIRS, 286, RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6

Est absente Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5

Assiste également à la réunion :

Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, comme secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 00, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.1 du Code Municipal, L.R.Q, c.C-27-1.

**RESOLUTION
2026-07-250**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1. Adoption de la séance ordinaire du 9 juin 2026;
 - 4.2. Adoption de la séance extraordinaire du 15 juin 2026;
- 5. Correspondances**
 - 5.1. Lettre de demande d'appui de la Municipalité des Escoumins pour la réalisation de la Phase 2 du Centre sportif Charles-Edouard-Boucher;
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2026; **Retiré**
 - 6.2. Dépôt de la liste des permis émis en juin 2026;
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1. Comptes à payer au 30 juin 2026;
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1. Autorisation de paiement de la facture à Construction Couture & Tanguay /Restauration du Poste de traite Chauvin ;
 - 8.2. Autorisation de paiement à la Coopérative Roches et Racines /Sentier pédestre du stationnement des Jésuites;

- 8.3. Autorisation de paiement des honoraires d'Option Aménagement / Destination Tadoussac Phase II;
- 8.4. Résolution aux fins d'amender la résolution 2024-03-69 concernant la réfection de la toiture du Dégrilleur ;
- 8.5. Autorisation des signataires du bail avec la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent; **Retiré**
- 8.6. Demande d'autorisation pour dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour Aînés; **Retiré**
- 8.7. Travaux divers par la Compagnie Équipement Charlevoix Inc./ Caserne de pompiers (climatisation);
- 8.8. Partenariat publicitaire avec le Club de golf Tadoussac;
- 8.9. [Lettre de demande financière de l'Odyssée artistique](#) ;
- 8.10. Remboursement de la subvention à Tourisme Côte-Nord Manicouagan /Sentier Piétonnier du Stationnement des Jésuites;
- 8.11. Formation de deux agents de sûreté d'installation maritime (ASIM) ;
- 8.12. Mandat à la Firme Forum Service d'Urbanisme /Modification du plan d'urbanisme et intégration du cadre normatif du règlement de contrôle intérimaire;

9. Adoption des règlements

- 9.1. Adoption du Règlement no 421 décrétant l'acquisition d'un véhicule pour le département du service incendie et d'un emprunt à long terme de 80 000\$;

10 Avis de motion

- a. Avis de motion du règlement no 422 modifiant le règlement de zonage 253 afin de permettre l'usage industriel léger de la Zone 31-C;

11.Projets de règlements

- 11.1. Adoption du premier projet du règlement no 422 modifiant le règlement no 253 afin de permettre l'usage industriel léger de la Zone 31-C;

12. Divers

- 12.1. Premiers répondants /Intervention en dehors du territoire ;
- 12.2. Nomination d'un (une) représentant au Réseau Biblio de la Côte-Nord ;
- 12.3. Adoption d'une politique interne sur l'utilisation des caméras corporelles (Bodycams) ;
- 12.4. Adoption et envoi d'une sommation au ministère de l'Éducation concernant la vétusté des portes de la cale-sèche et le dégagement de responsabilité de la municipalité ;
- 12.5. Embauche du personnel estival ;
- 12.6. Démission de Monsieur Marc Girard, préposé à l'entretien général et aux travaux publics ;
- 12.7. Adoption d'une résolution autorisant les agents de stationnement responsables de l'application de certains règlements municipaux ;
- 12.8. P.I.I.A.246, rue des Forgerons ;
- 12.9. P.I.I.A. 336, rue des Forgerons ;
- 12.10. P.I.I.A. 235, rue Champlain ;
- 12.11. P.I.I.A. 31, rue des Forgerons Nord ;
- 12.12. Politique d'installation de dos d'âne ;
- 12.13 Spectacle Vague de Cirque sur le parvis de l'Église ;

13. Affaires nouvelles

- 13.1. _____
- 13.2. _____

- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles et en y ajoutant les points suivants :

- 13.1. Proposition de services professionnels de mise à jour de l'étude d'avant-projet et actualisation des coûts de la cale-sèche ;
- 13.2. Versement d'un acompte aux Immeubles d'Avray Inc. pour essais sur le lot 4 343 636 / Assainissement des eaux usées ;
- 13.3. Nominations d'administrateurs du Club de la Baie de Tadoussac ;
- 13.4. Résolution autorisant M. Claude Brassard à célébrer des mariages ;
- 13.5. Autorisation de signature du contrat de service de prises d'appels d'urgence 9-1-1 avec la CAUREQ ;

RESOLUTION 2026-07-251 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026.

RESOLUTION 2026-07-252 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026.

RESOLUTION 2026-07-253 LETTRE DE DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITE DES ESCOUMINS POUR LA REALISATION DE LA PHASE 2 DU CENTRE SPORTIF CHARLES-EDOUARD-BOUCHER

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil appuie la Municipalité des Escoumins pour la réalisation de la Phase 2 du Centre Sportif Charles-Edouard Boucher qui vise

principalement le remplacement complet de la toiture ainsi que l'amélioration de l'isolation du bâtiment.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN JUIN 2026

Dépôt du rapport des permis émis en juin 2026.

RESOLUTION 2026-07-254 COMPTES À PAYER – EN JUIN 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 651 157.06\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 juin 2026 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Monsieur Florent Desrochers, conseiller.

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

RESOLUTION 2026-07-255 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE À CONSTRUCTION COUTURE & TANGUAY /RESTAURATION DU POSTE DE TRAITE CHAUVIN

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture à Construction Couture & Tanguay au montant de 48 042.36\$ taxes incluses pour l'exécution de travaux de restauration du Poste de traite Chauvin Phase II.

QUE les fonds disponibles pour l'exécution de ces travaux soient défrayés à même une aide financière du Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec.

RESOLUTION 2026-07-256 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA COOPÉRATIVE ROCHES ET RACINES /SENTIER PÉDESTRE STATIONNEMENT DES JÉSUITES

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement à Coopérative Roches et Racines au montant de 20 333,91\$ taxes incluses pour la réalisation du sentier pédestre au stationnement de la rue des Jésuites.

RESOLUTION 2026-07-257 AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES D'OPTION AMÉNAGEMENT / DESTINATION TADOUSSAC PHASE II

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement des honoraires d'Option Aménagement Inc. dans le cadre des travaux de Destination Tadoussac Phase II, daté du 22 juin 2026 au montant de 26 433,76\$.

RESOLUTION 2026-07-258 RÉSOLUTION AUX FINS D'AMENDER LA RÉSOLUTION 2024-03-69 CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU DÉGRILLEUR

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender la résolution no 2024-03-69 aux fins de modifier la provenance des crédits requis à la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la toiture du dégrilleur réalisés en 2024 ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE les crédits requis soient défrayés par la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 et non au fonds de roulement de la Municipalité.

RESOLUTION 2026-07-259 TRAVAUX DIVERS PAR LA COMPAGNIE ÉQUIPEMENT CHARLEVOIX INC./ CASERNE DE POMPIERS (CLIMATISATION)

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise des travaux divers par la Compagnie Équipement Charlevoix Inc. à la Caserne de Pompiers dont les coûts sont estimés à la somme de 3 294,03\$ taxes incluses.

RESOLUTION 2026-07-260 PARTENARIAT PUBLICITAIRE AVEC LE CLUB DE GOLF DE TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE le Club de Golf de Tadoussac s'est adressé à la Municipalité dans une lettre datée du 10 mai 2026 afin que la Municipalité de Tadoussac appuie la poursuite des activités et du développement du Club et ce, comme partenaire publicitaire;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 1 000\$ au Club de Golf de Tadoussac à titre de partenaire publicitaire afin qu'il poursuive ses activités et le développement du Club.

RESOLUTION 2026-07-261 LETTRE DE DEMANDE FINANCIÈRE DE L'ODYSSÉE ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE L'Odyssée Artistique Haute Côte-Nord a déposé une demande de soutien au 20 ième Festival intime de musique classique qui se tiendra du 15 au 19 juillet 2026 au montant de 300\$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 300\$ à L'Odyssée artistique dans le cadre du 20 ième Festival intime de musique classique qui se tiendra du 15 au 19 juillet 2026.

RESOLUTION
2026-07-262

REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION À TOURISME CÔTE-
NORD MANICOUAGAN/SENTIER PIÉTONNIER DU
STATIONNEMENT DES JÉSUITES

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord Manicouagan a versé à la Municipalité de Tadoussac une somme de 13 500\$ comme aide financière à la réalisation d'un sentier piétonnier dans le cadre du projet de l'Aménagement d'un stationnement écoresponsable;

CONSIDÉRANT QUE le sentier n'a pas été réalisé avant la date d'échéance de la convention d'aide financière intervenue avec Tourisme Côte-Nord Manicouagan;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le remboursement d'une somme de 13 500\$ à Tourisme Côte-Nord Manicouagan à titre de remboursement d'une aide financière dont les travaux n'ont pas été réalisés avant la date d'échéance de la convention intervenue entre les parties.

RESOLUTION
2026-07-263

FORMATION DE DEUX AGENTS DE SÛRETÉ D'INSTALLATION
MARITIME (ASIM)

CONSIDÉRANT QUE notre démarche de changement de statut afin de pouvoir recevoir plus de dix (10) bateaux de croisière par année;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation Canadienne exige la présence d'un ASIM d'installation maritime permanente dans ce contexte ;

CONSIDÉRANT QUE nous tenons à maintenir les activités de Escale Tadoussac Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des réservations pour plus de dix (10) bateaux;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une soumission de Paul Dumont, partenaire maritime, déposée le 20 mai 2026 au montant de 3 644,46\$ taxes incluses pour la formation d'une personne ou plus ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine la formation de monsieur Pierre Rodrigue et Monsieur Stéphane Roy, comme agents de sûreté de l'installation maritime (ASIM) au montant de 3 644,46\$ taxes incluses.

RESOLUTION
2026-07-264

MANDAT À LA FIRME FORUM SERVICE D'URBANISME
/MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME ET INTÉGRATION DU
CADRE NORMATIF DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement # 169-2025 et que la municipalité de Tadoussac doit modifier son plan d'urbanisme afin que celui-ci reflète les modifications aux grandes affectations du territoire, conformément aux articles 3,4 et 5 ainsi que l'annexe du règlement # 169-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac devra modifier son plan de zonage afin que ce dernier respecte les nouvelles limites des grandes affectations du territoire et que pour se faire, des modifications aux grilles de spécifications et aux classes d'usages devront être faites afin que celles-ci s'harmonisent aux modifications effectuées au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 169-2025 intègre le cadre normatif visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges et que cet élément devra être intégré au plan d'urbanisme ainsi qu'aux différents règlements d'urbanisme ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate M. Pierre-Luc Dufour et la firme Forum - Services d'urbanisme afin d'effectuer ce travail et de se conformer à l'échéancier légal de la procédure et ce, selon l'offre de service déposée au montant de 2 400\$ taxes non incluses ainsi que le temps et les frais de déplacement en sus.

RESOLUTION
2026-07-265

ADOPTON DU RÈGLEMENT NO 421 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE DÉPARTEMENT DU SERVICE INCENDIE ET D'UN EMPRUNT À LONG TERME DE 80,000\$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le règlement no 421 décrétant l'acquisition d'un véhicule pour le département du service incendie et d'un emprunt à long terme de 80,000\$.

RESOLUTION
2026-07-266

AVIS DE MOTION DU REGLEMENT NO 422 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 253 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE INDUSTRIEL LEGER DE LA ZONE 31-C

QUE Monsieur Jean Poirier, conseiller, donne avis que sera présenté le règlement no 422 modifiant le règlement de zonage 253 afin de permettre l'usage industriel léger de la zone 31-C.

RESOLUTION
2026-07-267

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 422 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 253 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE INDUSTRIEL LÉGER DE LA ZONE 31-C

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement no 422 modifiant le règlement no 253 afin de permettre l'usage industriel léger de la zone 31-c.

Ce règlement est en annexe et est versé aux archives de la Corporation.

RESOLUTION
2026-07-268

PREMIERS RÉPONDANTS / INTERVENTION EN DEHORS DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants de Tadoussac ont les équipements, la formation et le désir de protéger la vie humaine sans égard aux limites municipales ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci peuvent intervenir plus rapidement à Baie Sainte-Catherine que l'ambulance de Saint-Siméon ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'équipe PR 37-300 (Premiers répondants de Tadoussac) à intervenir sur le territoire de Baie Sainte-Catherine et d'entreprendre les procédures nécessaires afin de conclure les ententes nécessaires.

**RESOLUTION
2026-07-269**

NOMINATION D'UN (UNE) REPRÉSENTANT AU RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un ou une représentante de la Municipalité au Réseau Biblio de la Côte-Nord en remplacement de Madame Johanne Savard ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme Madame Joëlle Pierre à titre de représentante au réseau Biblio de la Côte-Nord.

**RESOLUTION
2026-07-270**

POLITIQUE INTERNE SUR L'UTILISATION DES CAMÉRAS CORPORELLES (BODYCAMs)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a jugé opportun d'acquérir des caméras corporelles pour les employés de la circulation afin d'assurer la sécurité et leur intégrité auprès de la clientèle ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte une politique interne sur l'utilisation des caméras corporelles (Bodycams) tel que soumise par Monsieur Pierre Rodrigue.

**RESOLUTION
2026-07-271**

ADOPTION ET ENVOI D'UNE SOMMATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION CONCERNANT LA VÉTUSTÉ DES PORTES DE LA CALE-SÈCHE ET LE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la structure de la cale-sèche située sur le territoire de la Municipalité du Village de Tadoussac, incluant ses portes, est la propriété exclusive du gouvernement du Québec, actuellement représenté par le ministère de l'Éducation (actif résiduel) ;

ATTENDU QU'il a été formellement établi lors d'une rencontre le 18 novembre 2025 avec les représentants du ministère que ce dernier est le titulaire de ce droit de propriété ;

ATTENDU QUE les portes de ladite cale-sèche sont arrivées en fin de vie utile et présentent un état de vétusté critique menaçant la sécurité publique, les personnes et les biens ;

ATTENDU QU'une défaillance structurelle ou une rupture de ces portes est prévisible à court terme, notamment lors des grandes marées ou d'épisodes de tempêtes maritimes ;

ATTENDU QU'un tel bris entraînerait un sinistre majeur et des conséquences catastrophiques pour la communauté, incluant la destruction du dégrilleur du réseau d'égouts municipal, l'inondation d'un quartier résidentiel, de gîtes touristiques et du Centre d'interprétation des mammifères marins ;

ATTENDU QUE la Municipalité utilise ce site de bonne foi durant la période estivale à des fins de stationnement, générant des revenus autonomes vitaux pour son budget opérationnel, et que la fermeture du site par mesure de sécurité priverait la Ville de ces sommes ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est ni propriétaire, ni responsable de la conception, de l'entretien ou de la mise à niveau de cette infrastructure, et qu'en vertu de l'article 1465 du Code civil du Québec, cette obligation incombe pleinement au propriétaire du bien ;

ATTENDU QU'il est d'un intérêt public critique et urgent de forcer le ministère propriétaire à agir pour sécuriser le site et de protéger les contribuables de Tadoussac contre toute poursuite ou réclamation en dommages ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
2. **QUE** le Conseil municipal adopte le texte de la sommation formelle annexée à la présente, destinée au ministère de l'Éducation ;
3. **QUE** le maire (ou son substitut) ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soient dûment autorisés à signer ladite sommation et à procéder à son envoi par courrier recommandé et courriel dans les plus brefs délais ;
4. **QUE** copie de cette sommation et de la présente résolution soient transmises formellement pour action et information aux entités suivantes :
 - Député(e) de la circonscription provinciale ;
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;
 - Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MLCCFP) ;
 - Ministère de la Sécurité Intérieure;(MSI) ;
 - Ministère de la Culture et des Communications.

5. **QUE** la direction générale soit autorisée à mandater le conseiller juridique de la Municipalité pour le suivi de ce dossier et pour entreprendre tout recours judiciaire nécessaire si le ministère fait défaut d'agir dans le délai de trente (30) jours impartis.

**RESOLUTION
2026-07-272**

EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER

Le conseiller, Jean Poirier, déclare un conflit d'intérêt dans ce dossier et s'abstient de participer aux délibérations et au vote, conformément aux dispositions de la loi. énonce son conflit d'intérêt et qu'il se retire de la prise de décision.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les embauches de personnel suivants : :

- Étienne Tremblay : Préposé à l'entretien ménager en date du 2 juillet 2026.
- Mona Marquis : Préposée à la bibliothèque en date du 6 juillet 2026.
- Denis Gosselin : Conseiller en séjour en date du 7 juillet 2026.
- Andy Bouchard : Animateur de musée en date du 8 juillet 2026.
- Stéphane Béchette : Agent d'information et de circulation routière en date du 4 juin 2026.
- Nathan Martin : Préposé aux stationnements en date du 2 juillet 2026.
- Alyce Boily : Préposée aux stationnements en date 30 juin 2026.
- Stéphane Roy : Agent de stationnement et d'information en date 29 juin 2026.

QUE les conditions de travail de ces employés sont celles établies à la convention collective de travail du Syndicat des Employés Municipaux de Tadoussac en vigueur.

**RESOLUTION
2026-07-273**

**DÉMISSION DE MONSIEUR MARC GIRARD, PRÉPOSÉ À
L'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Girard, préposé à l'entretien général et aux travaux publics, a déposé par courriel, le 5 juillet courant., son intention de prendre sa retraite;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte le départ à la retraite de Monsieur Marc Girard après neuf (9) ans de loyaux services et également de lui transmettre une lettre de remerciements et des souhaits d'une belle retraite.

**RESOLUTION
2026-07-274**

**ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION AUTORISANT LES AGENTS DE
STATIONNEMENT ET D'INFORMATION À ÉMETTRE DES
CONSTATS D'INFRACTION POUR L'APPLICATION DE CERTAINS
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (R.L.R.Q.,c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite désigner les personnes autorisées à délivrer, pour et au nom de la Municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction aux règlements mentionnés à la présente résolution;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE les agents de stationnement et d'information employés par la Municipalité, M. Maxime Lacroix et M. Stéphane Roy, occupent les fonctions de constable spécial et d'inspecteur municipal aux fins de l'application des règlements suivants, et sont autorisés à ce titre à délivrer, au nom de la Municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements et à leurs amendements :

QUE Conseil autorise Monsieur Maxime Lacroix et Monsieur Stéphane Roy agents de stationnements et d'information à appliquer les règlements suivants :

1. Règlement no 2023-384-4 concernant les vignettes de stationnement et modifiant le règlement no 2022-384-3;
2. Règlement HCN -1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
3. Règlement no HCN-1011 relatif au stationnement.

**RESOLUTION P.I.I.A. 246, RUE DES FORGERONS
2026-07-275**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 246, rue des Forgerons souhaitent rénover les galeries et les escaliers d'accès aux studios locatifs et proposent d'utiliser les matériaux suivants soient : marches d'escaliers en composite et aluminium gris et le garde-corps en aluminium noir ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4.5 du règlement #409 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale :il est mentionné au point b de la section galeries et balcons que << tous les barreaux et poteaux de galerie ou de balcon sur un même bâtiment doivent être de même facture.>> ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de garde-corps de métal industriel a été autorisé au permis # 2024-087 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par les demandeurs le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 246, rue des Forgerons, de rénover les galeries et les escaliers d'accès aux studios locatifs et proposent d'utiliser les matériaux suivants soient : marches d'escaliers en composite et aluminium gris et le garde-corps en aluminium noir, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.).

**RESOLUTION
2026-07-276**

P.I.I.A. 336, RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 336, rue des Forgerons souhaitent rénover l'escalier extérieur et le garde-corps avec des matériaux d'aluminium et métal (argent pour les marches et blanc pour les garde-corps) aux mêmes dimensions qu'actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, et ce, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de permis des propriétaires du 336, rue des Forgerons aux fins de rénover l'escalier extérieur et le garde-corps avec des matériaux d'aluminium et métal (argent pour les marches et blanc pour les garde-corps) aux mêmes dimensions qu'actuellement.

**RESOLUTION
2026-07-277**

P.I.I.A. 235 RUE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite remplacer la porte du garage, fermer le garde-corps des galeries avant (par l'intérieur) et effectuer divers travaux d'entretien en devanture de maison ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a mentionné les matériaux et couleurs souhaités ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le propriétaire du 235, rue Champlain à remplacer la porte de son garage, fermer les garde-corps avant et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION
2026-07-278**

P.I.I.A. 31, RUE DES FORGERONS NORD

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent implanter un cabanon aux dimensions de 4,28 m x 3,66 m en cours arrière-latérale ainsi qu'une clôture pour enclos à chien ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé le plan de localisation, les plans de construction ainsi que les matériaux et couleurs souhaités ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE Le Conseil autorise les propriétaires du 31, rue des Forgerons Nord à implanter un cabanon aux dimensions de 4,28 m x 3,66 m en cours arrière-latérale ainsi qu'une clôture pour enclos à chien, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

RESOLUTION
2026-07-279

POLITIQUE D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE (RALENTISSEUR DE VITESSE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend adopter une politique d'installation de dos d'âne (ralentisseur de vitesse) visant à assurer un environnement sécuritaire, harmonieux et adapté à la qualité de vie de ses citoyens ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'adoption de la politique d'installation de dos d'âne (ralentisseur de vitesse).

RESOLUTION
2026-07-280

SPECTACLE VAGUE DE CIRQUE SUR LE PARVIS DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Chanson souhaite présenter le spectacle Vague de Cirque dans un endroit visible et accessible à tous à Tadoussac le 20 août prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement devant le bloc sanitaire sur la rue du Bord-de-l'Eau sera réservé pour la tenue de l'évènement de l'Ubus Théâtre ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande du Festival de la Chanson de présenter le spectacle 'Vague de Cirque' sur le parvis de l'Église pour l'évènement du 20 août 2026.

RESOLUTION
2026-07-281

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS DE MISE À JOUR
DE L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET ET ACTUALISATION DES COÛTS
DE LA CALE-SÈCHE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend mettre à jour l'étude d'avant-projet de la réparation de la cale-sèche aux fins d'en actualiser les coûts ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie AtkinsRéalís a déposé une proposition de services professionnels, datée du 29 juin 2026, de mise à jour de l'étude d'avant-projet antérieure datée du 4 décembre 2019 et actualisation des coûts de l'option de construction de nouveaux massifs de béton et nouvelles portes de la cale-sèche au montant de 7 995\$ taxes non incluses ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la proposition des services professionnels de la Compagnie AtkinsRéalís au montant de 7 995\$ taxes non incluses pour la mise à jour de l'étude d'avant-projet antérieure datée du 4 décembre 2019 et l'actualisation des coûts de l'option de construction de nouveaux massifs de béton et nouvelles portes de la cale-sèche.

RESOLUTION
2026-07-282

VERSEMENT D'UN ACOMPTE AUX IMMEUBLES D'AVRAY INC.
POUR ESSAIS SUR LE LOT 4 343 636 / ASSAINISSEMENT DES
EAUX USEES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend procéder à des essais de forage directionnel sur le lot 4 343 636 et que les Immeubles d'Avray Inc, demandent un acompte sur le prix d'achat, non remboursable, au montant de 10 000\$ advenant le désistement de la Municipalité à la suite de l'échec des essais ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le versement d'un acompte de 10 000\$, non remboursable, sur le prix de vente aux Immeubles d'Avray Inc. advenant l'échec des essais de forage directionnel sur le lot 4 343 636.

RESOLUTION
2026-07-283

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS DU CLUB DE LA BAIE DE
TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Brassard, administrateur du Club de la Baie de Tadoussac a démissionné de son poste ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer deux (2) nouveaux administrateurs au sein de cet organisme ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate Madame Emy Gauthier et Madame Jane Chambers Evans administratrices du Club de la Baie de Tadoussac.

RESOLUTION
2026-07-284

RÉSOLUTION AUTORISANT M. CLAUDE BRASSARD À CÉLÉBRER
DES MARIAGES ET DES UNIONS CIVILES

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise Monsieur Claude Brassard, maire de la
Municipalité du Village de Tadoussac, à célébrer des mariages et des
unions civiles.

RESOLUTION
2026-07-285

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE DE
PRISES D’APPELS D’URGENCE 9-1-1 AVEC LA CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d’appel d’urgence des régions de l’Est du
Québec (CAUREQ) offre un service de centre d’urgence 9-1-1 (CU 9-1-
1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac a la
responsabilité de s’assurer que son territoire est desservi par un centre
d’urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac souhaite confier
au CAUREQ la gestion et l’exploitation du centre d’urgence 9-1-1 pour
son territoire ;

ATTENDU QU’un contrat a été convenu entre les parties établissant les
modalités de prestation du service ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :**

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la
Municipalité du Village de Tadoussac et le Centre d’appel d’urgence des
régions de l’Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d’un
service de prise d’appel d’urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités
prévues ;

QUE le maire, Monsieur Claude Brassard, et le directeur général et
greffier-trésorier, Monsieur Olivier Lacelle, soient autorisés à signer, pour
et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac, ledit contrat ainsi
que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente
résolution ;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s’engage à respecter les
obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat ;

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise
au CAUREQ et jointe au contrat à titre d’annexe.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h53 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions,
conformément à l’article 150 du Code municipal.

La période de questions s’est terminée à 20h14.

RESOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2026-07-286

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20h15.

Je, Claude Brassard, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents :19 personnes en présentiel et 4 en visio-conférence Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier

Claude Brassard, maire

